



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Secrétariat général SG DETEC

Rapport sur l'audition concernant la loi fédérale sur l'examen et le contrôle de la sécurité technique (loi sur le contrôle de la sécurité, LCS)

avril 2009

Table des matières

1. Introduction
2. Organismes entendus
3. Appréciation générale du projet
4. Remarques sur des questions précises
5. Présentation des réponses au questionnaire

1. Introduction

Le 9 juin 2006, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales le message concernant la loi sur le contrôle de la sécurité. Le premier projet, en l'occurrence une loi du même nom mais dotée d'une autre abréviation (LCST), avait été mis en consultation en 2001.

Depuis novembre 2006, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) examine la loi sur le contrôle de la sécurité. Lors de sa séance du 12 février 2008, la commission a demandé au DETEC de présenter à nouveau en procédure d'audition le projet sous sa forme actuelle aux cantons et aux milieux intéressés.

Par lettre du 26 août 2008, le DETEC a invité les cantons, les partis, les associations faïtières ainsi que les organisations spécialisées et économiques à prendre position jusqu'au 31 octobre 2008. A la demande de plusieurs participants à l'audition, ce délai a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2008.

Outre le message et le projet de loi sur le contrôle de la sécurité, les participants avaient reçu le document "Attribution des procédures prévues par la LCS".

Le Conseil fédéral prévoit dans le projet trois procédures d'examen et de contrôle de la sécurité technique. La répartition des installations, véhicules, appareils, systèmes de sécurité et composants entre les trois procédures prévues sera réglée par voie d'ordonnance. Lors de ses délibérations, la Commission a voulu savoir la forme que cette répartition pourrait revêtir aux yeux du Conseil fédéral. Le DETEC a établi une liste en conséquence. A l'exception des attributions à la procédure de contrôle officiel, la répartition entre les différentes procédures n'est pas encore définitive. Enfin, les participants ont reçu une liste de quatre questions sur les répercussions probables de la loi sur le contrôle de la sécurité.

Tous les documents ont été rendus accessibles sur Internet (www.admin.ch).

Sur demande, les documents ainsi que les avis parvenus au département peuvent être consultés.

2. Organismes entendus

2.1 Organismes invités

Tous les 26 cantons ainsi que la Conférence des gouvernements cantonaux ont été invités à l'audition.

Les 13 partis mentionnés ci-après ont également pu se prononcer:

- Parti démocrate-chrétien suisse PDC
- Parti radical-démocratique suisse (PRD)
- Parti socialiste suisse (PS)
- Parti chrétien-social (PCS)
- Union Démocratique Fédérale (UDF)
- Parti évangélique suisse (PEV)
- Les Verts Parti écologiste suisse /Alliance verte et sociale (Grünes Bündnis)
- Grünliberale Zürich
- Lega dei Ticinesi
- Parti libéral suisse (PLS)
- Parti suisse du Travail PST
- Alternative Kanton Zug

Les 11 associations faïtières nationales ci-après des communes, des villes et régions de montagne et de l'économie ont été consultées

- Association des Communes Suisses
- Union des villes suisses
- Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete/Groupement suisse pour les régions de montagne
- Economiesuisse
- Union suisse des arts et métiers
- Union patronale suisse
- Union suisse des paysans
- Association suisse des banquiers
- Union syndicale suisse
- Société suisse des employés de commerce
- Travail Suisse

La majeure partie des participants sont des organisations spécialisées et économiques concernées. Les 59 associations suivantes ont été invitées à l'audition. Elles s'étaient déjà prononcées lors de la consultation organisée en 2001 au sujet de la loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (LCST):

- Aéroclub de Suisse
- Fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses (Aerosuisse)
- Aircraft Owners and Pilot Association Switzerland (AOPA)
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- Automobile Club de Suisse (ACS)
- Centre Patronal
- Unia
- Greenpeace Suisse
- Service d'information pour les transports publics (Litra)
- Union intercantonale de réassurance (UIR)
- Pro Bahn Schweiz/ Pro Train Suisse
- Société suisse des entrepreneurs (SSE)
- Bureau suisse de prévention des accidents (bpa)
- Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
- Association suisse pour la représentation des intérêts de la navigation sportive (SIGB)
- Association Suisse des transports routiers (ASTAG)
- Pool suisse pour l'assurance des risques RC de barrages (SPT)
- Association Suisse d'Assurances (ASA)
- Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)
- Association suisse des aérodromes
- Chemie Pharma Schweiz (SGCI)/Société Suisse des Industries chimiques (SSIC)
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)
- Association suisse de normalisation (SNV)
- Organe technique EUROLAB-CH
- Association pour l'électrotechnique et pour les techniques de l'énergie et de l'information (SEV)
- Fédération routière suisse (FRS)

Référence du dossier : loi sur le contrôle de la sécurité

- Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)
- Remontées Mécaniques Suisses (SBS)
- Fondation pour la protection des consommateurs (SKS)
- Touring Club Suisse (TCS)
- Union des transports publics (UTP)
- L'Association Suisse des Propriétaires d'Embranchements Particuliers et de Wagons Privés (VAP)/
Verband der verladenden Wirtschaft (VAP)
- Association des entreprises électriques suisses (AES)
- Association suisse d'inspection technique (ASIT)
- Industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem)
- Association des services des automobiles (ASA)
- Association suisse de navigation et d'économie portuaires (SVS)
- Association des services cantonaux de la navigation (ASN)
- Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse)
- Association suisse des ingénieurs en transports (SVI) / Vereinigung Schweizerischer Verkehrsingenieure (SVI)
- Association suisse des ingénieurs et conseillers en sécurité indépendants (SSI)
- Association suisse et liechtensteinoise de la Technique du bâtiment (Suissetec)
- Association des entreprises suisses d'ascenseurs
- Société Suisse de Protection contre la Corrosion (SGK)
- Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement (ECO Swiss)
- Association suisse des géologues (CHGEOL)
- Vereinigung der Automobil-Experten der Schweiz (VAE)
- Union Suisse des Carrossiers (USCI)
- Fondation Suisse de l'Energie (FSE)
- Forum nucléaire suisse
- Association Suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques (FEA)
- Union Suisse des Installateurs-Électriciens (USIE)
- Swiss Technology Network
- Interessengruppe Wasserkraft c/o VSE
- Comité suisse des barrages (CSB)
- Association des entreprises suisses de navigation (AESN)
- Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG)
- Société anonyme suisse pour le gaz naturel (Swissgas)
- Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides (Carbura)
- Syndicat des fabricants, grossistes et importateurs suisses de l'industrie des deux-roues (VFGI)

2.2 Avis reçus

Tous les 26 cantons et la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) se sont prononcés sur la LCS.

Parmi les partis, seul le PRD a pris position sur la loi sur le contrôle de la sécurité.

Du côté des associations faïtières nationales, Economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union suisse des paysans ont pris position sur le fond du projet.

Faisant suite à une invitation, les 34 organisations spécialisées et économiques ci-après ont remis un avis sur le fond au département:

- Aéroclub de Suisse
- Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses (Aerosuisse)
- Centre Patronal
- Service d'information pour les transports publics (Litra)
- Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) au lieu de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)
- Bureau suisse de prévention des accidents (bpa)
- Association Suisse des transports routiers (ASTAG)
- Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)
- Association suisse des aérodromes
- Société Suisse des Industries chimiques (SSIC)/ Chemie Pharma Schweiz (SGCI)
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)
- Association pour l'électrotechnique et pour les techniques de l'énergie et de l'information (SEV)
- Fédération routière suisse (FRS)
- Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)
- Remontées Mécaniques Suisses (SBS)
- Touring Club Suisse (TCS)
- Union des transports publics (UTP)
- L'Association Suisse des Propriétaires d'Embranchements Particuliers et de Wagons Privés (VAP)
Verband der verladenden Wirtschaft (VAP)
- Association des entreprises électriques suisses (AES, Electrosuisse)
- Industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem)
- Association suisse de navigation et d'économie portuaires (SVS)
- Association des services cantonaux de la navigation (ASN)
- Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse)
- Association des entreprises suisses d'ascenseurs
- Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement (ECO Swiss)
- Union Suisse des Carrossiers (USCI)
- Association Suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques (FEA)
- Union Suisse des Installateurs-Électriciens (USIE)
- Swiss Technology Network
- Comité suisse des barrages (CSB)
- Association des entreprises suisses de navigation (AESN/VSSU)
- Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG/ VSG)
- Société anonyme suisse pour le gaz naturel (Swissgas)
- Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides (Carbura)

2.3 Autres avis remis

En plus des participants directement contactés, 14 organisations concernées par la LCS ont spontanément pris position sur le projet:

- Retest GmbH
- Swiss International Airports Association (SIAA)
- Chemins de fer fédéraux CFF
- Union Pétrolière
- Forum suisse de l'énergie

- Energieforum Nordwestschweiz
- Association faitière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution
- Swissnuclear
- Swisselectric
- Industriegaseverband Schweiz (IGS)
- Schweizerische Rheinhäfen (Port of Switzerland)
- Kantonales Elektrizitätswerk Nidwalden
- Chambre de commerce des deux Bâle
- Forum PME

2.4 Résumés

Groupes de participants	Destinataires	Avis reçus	N'ont pas remis d'avis
Cantons et Conférence des gouvernements cantonaux	27	27	0
Partis politiques	13	1	12
Associations faitières	11	3	8
Organisations spécialisées et économiques	59	34	25
Résultat intermédiaire	110	65	45
Participants supplémentaires	-	14	-
Total	110	79	45

3. Appréciation générale du projet

3.1 Cantons et Conférence des gouvernements cantonaux

Six cantons (OW, FR, SO, SH, AR et AI) disent approuver la loi sur le contrôle de la sécurité. Ils invoquent notamment les améliorations par rapport au projet mis en consultation en 2001 de même que l'encouragement par la LCS de la responsabilité individuelle des constructeurs, des exploitants et des personnes chargées de la mise sur le marché

Onze cantons (ZH, BE, LU, SZ, NW, Zug, BS, BL, AG, NE et GE) saluent l'objectif de la LCS et approuvent fondamentalement le projet tout en exprimant certaines réserves. Plusieurs cantons ont des réserves quant aux petits ouvrages d'accumulation et à la navigation intérieure; par ailleurs, des doutes subsistent en ce qui concerne certaines dispositions de la LCS.

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) rejette clairement le projet. Quatre cantons (Uri, GL, GR et VS) souscrivent explicitement à l'avis de la CGCA. Ces participants rejettent la LCS parce qu'elle n'apporte pas d'amélioration de la sécurité technique, rend les processus plus compliqués et moins clairs, menaçant de diluer/délayer, rendre floues les responsabilités en générant des surcoûts sans gain pour la sécurité et en faisant gonfler l'administration publique. Trois autres cantons (SG, TG et TI) émettent également un avis négatif sur la loi sur le contrôle de la sécurité; leurs arguments se recoupent en grande partie avec ceux mentionnés précédemment.

Deux cantons (VD et JU) estiment que la LCS n'a pas d'influence directe sur les activités cantonales.

3.2 Partis politiques

Seul le PRD a pris position sur le fond de la LCS. Il rejette le projet, essentiellement parce qu'il génère des surcoûts pour l'économie en imposant des charges administratives et qu'il affaiblit de ce fait la compétitivité des entreprises suisses; par ailleurs, il estime qu'on ne voit pas comment la LCS améliore la qualité de la sécurité technique.

3.3 Associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne

Les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne ont renoncé à se prononcer sur le fond, estimant qu'elles ne sont pas directement touchées.

3.4 Associations faïtières de l'économie

La Fédération des entreprises suisses (economiesuisse) rejette la LCS catégoriquement, de même que l'Union suisse des arts et métiers. Ces participants rejettent la LCS parce qu'elle n'apporte pas d'amélioration de la sécurité technique, rend les processus plus compliqués et moins clairs, que les coûts qu'elle engendrerait entraveraient la compétitivité des entreprises suisses et qu'elle ferait gonfler la bureaucratie.

L'Union suisse des paysans exprime son scepticisme qui va jusqu'au rejet de la LCS. Elle met en doute la nécessité de la loi. Par ailleurs, elle a l'impression que la LCS rend les processus plus compliqués et moins clairs, que les coûts qu'elle engendrerait entraverait la compétitivité des entreprises suisses et qu'elle ferait gonfler l'administration publique

Les autres associations invitées ne se sont pas prononcées.

3.5 Organisations spécialisées et économiques

Les organisations du *secteur aéronautique* rejettent toutes la loi sur le contrôle de la sécurité; elles proposent d'exclure, le cas échéant, l'aviation du champ d'application de la LCS étant donné que ce secteur est aujourd'hui essentiellement régi par des normes internationales (AESA, OACI).

Les organisations entendues du secteur de *la navigation* sont en majorité opposées au projet. Elles proposent d'exclure la navigation du champ d'application de la LCS vu qu'elles estiment suffisantes les réglementations nationales et internationales existantes.

Les organisations du secteur des *pipelines (gaz, pétrole)* ont émis un avis défavorable lors de l'audition. Elles estiment surtout que, dans la situation actuelle, la LCS n'est pas nécessaire, qu'elle ne contribuerait pas à améliorer la sécurité technique et qu'elle compliquerait les procédures.

Dans le secteur *des matières dangereuses*, la loi sur le contrôle de la sécurité est accueillie plutôt favorablement, même si la position d'organisme notifié que le projet prévoit de donner à l'Inspection fédérale des matières dangereuses (IFDM) en le dotant de certaines tâches relevant de la souveraineté de l'Etat est catégoriquement rejetée. En ce qui concerne le rôle de l'IFDM, les organisations entendues jugent très insatisfaisante la situation actuelle dans le secteur des matières dangereuses.

Les organisations entendues du secteur des *transports publics et du secteur ferroviaire* émettent en majorité un avis défavorable sur le projet de loi et expriment plusieurs réserves quant à la LCS. Dans le secteur des transports à câbles, elles renvoient à la loi sur les installations à câble, en vigueur depuis le 1er janvier 2007 et déjà conforme à l'esprit de la LCS. Pour le reste, les organisations entendues estiment notamment que la LCS engendrera des surcoûts sans gain pour la sécurité et qu'elle rendra les procédures plus compliquées et peu claires.

Les organisations des milieux automobiles et routiers rejettent en bloc la loi sur le contrôle de la sécurité. Elles invoquent notamment les probables surcoûts et estiment que la LCS n'améliorera pas la sécurité technique.

Les représentants entendus du *secteur de l'électricité et de l'énergie* sont tous opposés à l'introduction de la loi sur le contrôle de la sécurité. Ils estiment que la LCS n'améliorera pas la sécurité technique, qu'elle rendra les procédures plus compliquées et peu claires, qu'elle entravera la compétitivité des entreprises et fera gonfler l'administration publique.

Les représentants des assurances, de la prévention des accidents, de l'industrie etc. qui n'ont pas encore été mentionnés ci-dessus sont divisés: la moitié d'entre eux sont favorables au projet, l'autre moitié y est opposée. Les partisans du projet saluent avant tout la coordination des procédures des divers secteurs et la délimitation des responsabilités opérée par la LCS. Les opposants au projet es-

timement que la LCS n'améliorera pas la sécurité technique, qu'elle rendra les procédures plus compliquées et peu claires et qu'elle engendrera des coûts supplémentaires.

4. Remarques sur des questions précises

Plusieurs organismes entendus ont fait des remarques sur des articles précis de la loi ou sur certaines formulations du projet.

Notre propos n'est pas ici de rendre chacune des remarques. Nous présenterons volontiers les commentaires et suggestions dans le cadre d'une discussion ultérieure par article de la commission.

5. Présentation des réponses au questionnaire

En plus du projet de loi et de message et du document "Attribution des procédures prévues par la LCS", les organismes entendus ont reçu un questionnaire. Le tableau ci-dessous donne un bref aperçu du nombre des réponses au questionnaire par rapport au total des avis remis.

Avis remis	79
Sans réponse au questionnaire	23
Avec des réponses au questionnaire	56

Les tableaux ci-dessous comprennent des informations statistiques sur les questions posées. Le détail des réponses des participants se trouve en annexe.

En tout, 56 participants ont répondu aux questions. Certaines réponses ne disaient clairement ni oui, ni non. Ces réponses seront classées dans les tableaux ci-dessous parmi les réponses peu explicites.

Question 1

Estimez-vous que la situation actuelle en matière de contrôle de la sécurité technique est satisfaisante?

Si non : quelles sont les lacunes qui existent dans ce domaine?

Réponse	Nombre	Proportion en %
Oui	50	90%
Non	3	5%
Réponse peu explicite	3	5%

Voici les réponses à la question subsidiaire:

- **Service d'information pour les transports publics (Litra):** Exigences peu claires en ce qui concerne le contrôle et les attestations requises; pénurie de personnel auprès des autorités d'approbation
- **Retest GmbH:** Il y a régulièrement des chevauchements dans le secteur des matières dangereuses vu que tant l'OFT que l'OFROU s'occupent des mêmes problèmes; par ailleurs, la position actuelle de l'IFDM n'est pas tenable
- **Industriegaseverband Schweiz (IGS):** cf. Retest GmbH

Question 2

Jugez-vous efficaces les procédures prévues dans la LCS ?

Réponse	Nombre	Proportion en %
Oui	11	20%
Non	41	73%
Réponse peu explicite	4	7%

La réponse affirmative à la question a été motivée par la simplification des procédures et l'accélération qui en découle.

Voici les raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier le "non":

- Procédures plus compliquées et peu claires
- Trop grand nombre d'acteurs impliqués; il en résulte de nouvelles interfaces
- Les procédures deviendront lourdes
- Les responsabilités ne seront pas clairement définies
- Apparition de problèmes de délimitation et de redondances
- Perte d'une optique globale
- Gonflement de l'appareil administratif
- Perte de savoir faire en cas de suppression d'emplois suivie de création de nouveaux postes de travail
- Surcroît de travail administratif
- Un schéma rigide au lieu d'une prise en compte des circonstances concrètes nuit au niveau de sécurité
- Création de nouveaux organes de contrôle
- Bases juridiques actuelles jugées suffisantes

Question 3

Vous attendez-vous à des coûts supplémentaires dans votre domaine en raison de l'entrée en vigueur de la LCS ?

Si oui : quelle en est la cause ? A quel montant estimez-vous les coûts supplémentaires?

Réponse	Nombre	Proportion en %
Oui	50	89%
Non	5	9%
Réponse peu explicite	1	2%

Voici les réponses aux questions subsidiaires:

Cantons

- **Canton LU:** coûts engendrés par le recours à des entreprises indépendantes privées
- **Canton URI, GL, GR, VS, CGCA:** la création de nouveaux emplois et d'organes de contrôle correspondants complique les processus et alourdit beaucoup les charges
- **Canton SZ:** L'augmentation des charges administratives entraîne des surcoûts
- **Canton NW:** l'établissement de déclarations de sécurité (secteur de l'électricité et transports à câbles) et l'établissement l'examen de rapports d'examen entraîne des surcoûts
- **Canton FR:** les activités des organes de sécurité devront être rétribués au prix coûtant; à l'heure actuelle, les émoluments perçus ne couvrent pas toujours les coûts.
- **Canton SG:** surcoûts générés par le recours à un organe indépendant supplémentaire pour les exploitants d'ouvrages d'accumulation moyens et petits; surcoûts administratifs ayant des incidences sur les finances cantonales
- **Canton TI:** la création de nouveaux organes de contrôle et l'introduction de nouvelles attestations/rapports génèrent des procédures plus compliquées entraînant des surcoûts; pour les ouvrages d'accumulation, on s'attend par exemple à des surcoûts compris entre 10 000 et 15 000 francs pour l'examen d'une nouvelle installation (planification, construction) et à des surcoûts annuels compris entre 3000 et 5000 francs pour la surveillance et l'examen du rapport annuel par un organisme indépendant.
- **Canton NE:** la réorganisation implique des mutations de personnel ainsi que le transfert de coûts pour les contrôles; la répartition future des coûts n'est pas transparente

Partis

- **PRD:** surcoûts générés par les charges administratives accrues pour les personnes chargées de la mise sur le marché d'appareils et d'installations (par ex. pour les matériels électriques)

Associations nationales

- **La Fédération des entreprises suisses Economiesuisse:** elle s'attend à des surcoûts de 87 millions dans le secteur des installations et matériels électriques, dont 900 000 francs pour la surveillance du marché des matériels, le reste étant réparti entre les autres installations électriques (les surcoûts sont spécifiés sous forme de tableau)

Organisations spécialisées et économiques

- **Fédération faitière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses (Aerosuisse):** surcoûts générés par l'établissement d'un rapport de sécurité supplémentaire et la rétribution d'un organisme de contrôle indépendant; par ailleurs, seul un petit nombre d'entreprises spécialisées entre en considération comme organisme de contrôle indépendant ; pour les aéroports nationaux, la fédération s'attend à des surcoûts annuels compris entre 10 et 20 millions de francs.
- **CENTRE PATRONAL:** la LCS entraîne un transfert de tâches et de coûts de la Confédération aux entreprises.
- **Service d'information pour les transports publics (Litra)** surcoûts générés par d'éventuelles nouvelles procédures.
- **Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE):** la création de nouveaux emplois et d'organes de contrôle correspondants complique les procédures et alourdit considérablement les charges.
- **Association suisse des aérodromes:** surcoûts dus au recours à des organismes indépendants ainsi que par les documents et les procédures d'examen nécessaires en plus.
- **Chemie Pharma Schweiz (SGCI):** surcoûts dus à la rédaction de rapports, déclarations et attestations de sécurité ainsi qu'aux ressources en personnel supplémentaires.
- **Association pour l'électrotechnique et pour les techniques de l'énergie et de l'information (SEV):** elle s'attend à des surcoûts de 87 millions dans le secteur des installations et matériels électriques, dont 900 000 francs pour la surveillance du marché des matériels, le reste étant réparti entre les autres installations électriques pour l'établissement des déclarations de sécurité (les surcoûts sont spécifiés sous forme de tableau).
- **Fédération routière suisse (FRS):** surcoûts dus aux charges supplémentaires liées à l'établissement des rapports supplémentaires; l'AES estime les surcoûts pour l'industrie du gaz naturel à quelque 10 millions de francs.
- **Union des transports publics (UTP):** établissement de plus de rapports (déclarations, attestations, expertises etc.); augmentation des coûts liée à la création d'organes de sécurité.
- **Association des entreprises électriques suisses (AES, Electrosuisse):** elle s'attend à des surcoûts de 87 millions dans le secteur des installations et matériels électriques, dont 900 000 francs pour la surveillance du marché des matériels, le reste étant réparti entre les autres installations électriques pour l'établissement des déclarations de sécurité (les surcoûts sont spécifiés sous forme de tableau).
- **Industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem):** frais de personnel supplémentaires en raison des procédures d'autorisation plus compliquées et pour l'établissement de rapports supplémentaires; pour le montant des coûts, se référer au tableau d'Electrosuisse
- **Association suisse de navigation et d'économie portuaires (SVS)** surcoûts de l'ordre de la centaine de milliers de francs liés aux charges supplémentaires.
- **Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse):** Surcoût lié à la nouvelle présentation d'une attestation de sécurité.
- **Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement (ECO Swiss):** surcoûts liés à l'augmentation des charges des entreprises et des autorités (création de postes)
- **Association Suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques (FEA):** elle s'attend à des surcoûts de 87 millions dans le secteur des installations et matériels électriques, dont 900 000 francs pour la surveillance du marché des matériels, le reste étant réparti entre les autres installations électriques.
- **Union Suisse des Installateurs-Électriciens (USIE):** elle s'attend à des surcoûts de 87 millions dans le secteur des installations et matériels électriques, dont 900 000 francs pour la surveillance

du marché des matériels, le reste étant réparti entre les autres installations électriques pour l'établissement de déclarations de sécurité.

- **Swiss Technology Network:** surcoûts liés aux émoluments perçus par l'organe de sécurité.
- **Comité suisse des barrages :** la création de nouveaux emplois et d'organes de contrôle correspondants complique les procédures et alourdit considérablement les charges
- **Association des entreprises suisses de navigation (AESN):** par exemple, pour un bateau dont le coût de construction est de 2,3 millions de francs, les coûts de certification supplémentaires se monteraient à plus de 100 000 francs.
- **Association suisse de l'industrie gazière (ASIG):** surcoûts liés aux rapports supplémentaires; surcoûts annuels pour l'industrie du gaz naturel estimés à quelque 10 millions de francs.
- **Société anonyme suisse pour le gaz naturel (SWISSGAS):** surcoûts liés aux rapports supplémentaires
- **Office central suisse** pour l'importation des carburants et combustibles liquides (Carbura): surcoûts liés à l'augmentation des charges des entreprises et des autorités (création de postes)
- **Swiss International Airports Association (SIAA):** surcoûts générés par l'établissement d'un rapport de sécurité supplémentaire et la rétribution d'un organisme de contrôle indépendant; par ailleurs, seul un petit nombre d'entreprises spécialisées entre en considération comme organisme de contrôle indépendant; pour les aéroports nationaux, la fédération s'attend à des surcoûts annuels compris entre 10 et 20 millions de francs.
- **Chemins de fer fédéraux CFF:** surcoûts annuels de 1,3 millions dans l'unité CFF Energie dus à l'établissement, l'administration et le contrôle des déclarations de sécurité; surcoûts liés à l'organisme indépendant (rétribution) et à l'obligation de participer en vertu de la LCS.
- **Union Pétrolière:** surcoûts liés aux rapports supplémentaires et à la création d'organes de sécurité
- **Forum suisse de l'énergie:** il s'attend à des surcoûts se chiffrant par millions
- **Energieforum Nordwestschweiz:** surcoûts générés par les charges administratives accrues et par le recours à de nouveaux organismes indépendants ; des surcoûts de 87 millions sont attendus dans le secteur des installations électriques.
- **Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution:** elle s'attend à des surcoûts de 87 millions dans le secteur des installations et matériels électriques, dont 900 000 francs pour la surveillance du marché des matériels, le reste étant réparti entre les autres installations électriques
- **Swissnuclear:** les procédures de coordination et de co-examen prévues par la LCS allongent et renchérissent les approbations.
- **Schweizerische Rheinhäfen (Port of Switzerland):** surcoûts liés aux procédure de plusieurs centaines milliers de francs.
- **Kantonales Elektrizitätswerk Nidwalden:** surcoûts liés aux rapports supplémentaires ; les surcoûts annuels pour l'EWN sont estimés à 600 000 francs.

Question 4

Comment se répercutera la LCS sur le déroulement et la durée des procédures d'autorisation et d'approbation?

Réponse	Nombre	Proportion en %
de manière positive	6	11%
de manière négative	45	80%
Réponse peu explicite	5	9%

La réponse positive à la question a été motivée par la simplification des procédures et l'accélération qui en découle.

La réponse négative à la question a plusieurs fois été motivée par les raisons suivantes:

- L'augmentation des interfaces accroît les besoins de coordination
- Rallongement des procédures d'autorisation
- L'idée de la loi sur la coordination des procédures est annulée
- surcoûts liés au recours à des organismes indépendants

Référence du dossier : loi sur le contrôle de la sécurité

- Augmentation de la bureaucratie sans augmentation de la sécurité
- Procédures plus complexes et plus laborieuses
- Il faut fournir des informations non seulement à l'autorité d'approbation, mais aussi à l'organe de sécurité